

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 418

présenté par
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 11

I. – Après le mot :

« française »,

supprimer la fin de l'alinéa 3.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 4 à 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent projet de loi ne concerne pas la Légion étrangère.